

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 mai 2026

## PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 492

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Fruchon, M. Castellani, M. Marion, Mme Corneloup, M. Mazaury, M. Bourgeaux,  
M. Liégeois, M. Duparay, M. Bruneau, M. Brigand, M. Ray, M. Daubié, M. Le Fur,  
Mme de Pélichy, M. Naegelen et M. Tryzna

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la première phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« Ils s'inscrivent dans les objectifs de souveraineté agricole et alimentaire fixés par les filières agricoles et agroalimentaires. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2017, le Gouvernement demandait que chaque structure d'interprofession agricole élabore des plans de développement et de transformation des filières agricoles et agroalimentaires. Depuis, des plans sont déclinés au niveau régional et fournissent des bases solides au développement des filières. Les futurs projets d'avenir agricole seront des outils participant à la montée en puissance des projets agricoles et il convient ainsi de rappeler que ceux-ci doivent s'insérer dans les travaux et dans les objectifs travaillés au sein des filières locales, régionales ou nationales.